



Paris, le lundi 16 décembre 2019,

à Monsieur le Conseiller politique pénitentiaire  
Cabinet de la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Objet : Arrêté de formation de la 13ème promotion de Directeurs Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

Monsieur le Conseiller,

Le SNEPAP-FSU alerte la direction de l'administration pénitentiaire depuis plusieurs mois et pourtant, à ce jour, alors que la formation de la 13ème promotion de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation a débuté de plusieurs semaines, les arrêtés de formation des élèves de cette dernière n'ont toujours pas été publiés.

Si cet arrêté permettra de fixer définitivement les modalités de cette formation, il permettra aussi à ces futurs cadres de l'administration de savoir finement de quelle manière ils seront évalués(es) et comment se déroulera leur formation durant cette deuxième année.

A ce propos, le SNEPAP-FSU dénonce le délai particulièrement contraint entre la désignation des lieux de stage et les prises de postes : un amphi de stagiairisation mi septembre pour un début de stage au 30 du même mois.

Le SNEPAP-FSU ne peut que déplorer cette situation et attirer votre attention Monsieur le Conseiller, sur une résolution rapide de cette situation qui démontrerait ainsi la considération que l'administration pénitentiaire porte à ses futurs cadres.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette requête, soyez assuré, Monsieur le Conseiller, de nos respectueuses salutations.

Cette demande sera rendue publique.

Francois JEAN  
Secrétaire Général Adjoint du SNEPAP-FSU





**Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire**

12-14 rue Charles FOURIER - 75013 PARIS

Tél : 07.69.17.78.42 – 07.83.93.41.44

Messagerie : [snepap@fsu.fr](mailto:snepap@fsu.fr) – Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> – <https://twitter.com/snepap>